



Réparation et non prise en charge du constructeur

Par **chocovani**, le **29/07/2016** à **17:28**

bonjour

J'ai acheté en avril une fiat 500C a un particulier (véhicule de 08/2013 avec 32000 kms à ce jour). Début juillet est apparu un dysfonctionnement au niveau de mes voyants ce qui avait pour conséquence impossibilité de redémarrer ma voiture la fois d'après(fallait attendre quelques heures pour repartir). J'ai apporté une première fois ma fiat chez le concessionnaire qui n' a rien détecté de particulier. Il annule mes défauts et je repars. Le défaut revient, après examen, on me dit qu'il faut changer le Body Computer (ou ODB)pas de prise en charge mais un geste commerciale de la concession de 126€,facture au finale de 720€ et me dise de faire en parallèle une demande de prise en charge auprès de la Relation client Fiat France. Je récupère ma voiture le 28/07 à 16h, le défaut réapparaît le 29/07 à 13h30. Donc retour à l'envoyeur. Aujourd'hui, Fiat France m'annonce "pas de prise en charge car 1erement:l'entretien qui a été fait en 2016 (facture que j'ai fourni)aurait dû être fait en 2015 mais je ne sais pas moi s'il a été fait ou pas et 2èment c'est une occasion.

La question que je me pose si le défaut est réapparu c'est que l'ODB qui a été changé n'est pas la cause. Dans ce cas puis je demandé à ce que l'on me remette l'ancien et me faire rembourser s'il s'avère réellement que ce n'était pas la cause? Le garagiste peut aller loin comme ça dans les changements? Je sais que le garagiste a obligation de résultat le porte monnaie n'est pas extensible. Puis je demander de récupérer l'ancien ODB pour expertise extérieure?

Merci pour votre aide, pour l'instant je suis dépitée. C'est ma 2ème fiat, la première c'était le faisceau et là encore des soucis. C'est sûre la prochaine ce sera un autre constructeur.